



La CGT Fonction Publique reçue par Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la simplification, ce lundi 6 janvier 2025

Il faudra bien que le Ministre réponde aux revendications des agent.es publics !

Reçue par Laurent Marcangeli ce lundi matin, la CGT Fonction publique a exigé que des réponses soient apportées aux revendications des agent.es publics.

De fait, par leurs mobilisations, sous la forme de processus de grèves et de manifestations, plus particulièrement le 5 décembre 2024, les agent.es publics ont signifié une feuille de route au ministre :

- Faire sauter le verrou de Bercy, sortir de l'austérité budgétaire, financer les services publics et les trois versants constitutifs de la Fonction publique – Etat, Territorial, Hospitalier.

C'est dans ce sens que la CGT a exigé la construction de projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale sur d'autres bases.

- Renoncer à tout jour de carence, au passage de 100 à 90 % de la prise en charge des rémunérations au titre des arrêts maladie ordinaire, abroger la loi portant contre-réforme des régimes de retraite, rétablir le versement de la Garantie Individuelle de Perte de Pouvoir d'Achat.
- Maintien et amélioration des dispositions du statut général des fonctionnaires et abandon du projet de loi « Guérini ».
- Augmentation immédiate et, a minima de 10 % de la valeur du point, son indexation sur l'inflation, revalorisation des grilles indiciaires, égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Arrêt des suppressions d'emplois, plan pluriannuel de recrutement et de titularisation des agent.es non titulaires dont le nombre ne cesse d'augmenter.
- Outre le renforcement des droits des agent.es publics au titre des systèmes de protection sociale obligatoire, des politiques d'action sociale à commencer par le droit au logement, les droits des agent.es publics, actifs et retraité.es, au titre des systèmes complémentaires en santé et en prévoyance doivent être stabilisés et améliorés.

La CGT Fonction publique a insisté et réaffirmé que pour la FPH dans le cadre des futurs échanges sur la PSC, il est nécessaire de développer et d'étendre le droit aux soins gratuits des agent.es et des retraité.es par le biais de l'ancien article 44 devenu article L722-1 et 2.

Sur la négociation engagée sur la question du travail – conditions, environnements, etc. – la CGT a signifié que les agent.es publics sont confronté.es à une forte dégradation de leurs conditions de travail.

Elle a fait observer ses contributions dans l'objectif de les améliorer – réduction du temps de travail tout au long de la vie professionnelle, démocratie sociale, démocratie au travail, sens, finalités et conditions de mise en œuvre des missions, etc.

A défaut d'une rupture initiée avec les politiques mises en œuvre depuis bien trop longtemps, la CGT ne saurait participer à la signature d'un accord de méthode sur cet enjeu majeur.

La CGT a rappelé son engagement plein et entier contre le fascisme, l'extrême-droite et ses alliés qui appelle d'autres choix s'agissant de l'avenir de la Fonction publique et de ses agent.es.

.....

Le ministre a indiqué ne pas vouloir apporter de réponses aux propositions et revendications en séance pour plusieurs raisons :

- Sa volonté d'entendre toutes les organisations syndicales représentatives des agent.es publics,
- Les conclusions de sa rencontre programmée prochainement avec Madame Amélie de Montchalin, ministre déléguée chargée des comptes publics,
- Ses discussions à venir avec les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Au terme de ce processus, il reviendra vers les organisations syndicales pour signifier ses intentions.

Dans un tel contexte, la CGT appelle les agent.es publics, fonctionnaires et agent.es non titulaires, actifs et retraité.es à rester mobilisé.es et à se faire entendre pour gagner sur nos revendications.

Montreuil, le 6 janvier 2024